

PROCES VERBAL

Présidence : David LAPPARTIENT.

Membres présents :

Patrice ROY, Henri LAFARGUE, Michel BERGEAT, Sylvain DUPLOYER, Pierre POUYET, Ludovic SYLVESTRE, Eric JACOTE.

Membre absente excusée : Laurence LEMBOUCHER.

Invités : Marc MADIOT, Président de la LNC ; Armand MEGRET, Médecin fédéral national.

Assistent également à la réunion :

Olivier QUEGUINER, Directeur général ;
Jean-Jacques FRINOT, Chargé de missions auprès de la direction générale ;
Vivien LUBCZANSKI, Directeur des activités sportives ;
Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président et du Directeur général ;
Christophe LAVERGNE, Directeur juridique ;
Vincent JACQUET, Directeur technique national ;
Patrick LAHM, Chargé de missions ressources humaines ;
Thierry BONVARLET, Directeur comptabilité et finances.

Personnel fédéral excusé : Maria GUERREIRO, Directrice comptabilité et finances.

La séance est ouverte à 9 h 00'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

David LAPPARTIENT souhaite la bienvenue aux membres.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 JANVIER 2014

Henri LAFARGUE fait remarquer qu'il a assisté à l'assemblée générale de la LNC. Il souhaite donc que sa présence soit mentionnée dans la rédaction du point 12 de la page 3. Ludovic SYLVESTRE demande que les procès-verbaux de séance soient mis à disposition des membres dans un délai plus court.

Après prise en compte de ces remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Inauguration du Centre national du cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Président exprime sa grande satisfaction au sujet du succès de la soirée inaugurale du jeudi 30 janvier 2014. Il affirme que ce fut un vrai grand moment de l'histoire de la FFC car le vélodrome a fait salle comble et que l'équipe de France s'est très largement imposée face à son homologue britannique (6 victoires à 0). Il souligne le plaisir partagé par les anciens champions, qui étaient heureux d'être ainsi mis en valeur, en présence de nombreuses

personnalités du monde sportif, dont Brian COOKSON, le Président de l'Union Cycliste Internationale, et d'anciens dirigeants de la FFC. Il adresse ses remerciements chaleureux aux équipes ayant contribué à cette réussite. Il mentionne aussi le succès des journées portes ouvertes du Vélodrome national, organisées les samedi 1^{er} et dimanche 2 février 2014.

2. Nouveau record de l'heure établi par Robert MARCHAND

David LAPPARTIENT souligne le niveau de la performance réalisée par Robert MARCHAND (102 ans), le vendredi 31 janvier 2014. Sur la piste du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, celui-ci a amélioré son propre record des licenciés de plus de 100 ans, en couvrant 26,927 km en une heure, devant 2000 spectateurs enthousiastes. Il mentionne le retentissement médiatique exceptionnel généré par cet exploit, qui a façonné une très belle image du cyclisme qui conserve.

3. Statistiques des licences

David LAPPARTIENT commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 31 janvier 2014 et 2013. Il souligne un total de 78.263 licences délivrées à la date du 31 janvier 2014. Ce qui correspond à une augmentation de 3.191 licences et 4,25%.

Il effectue ensuite une analyse par disciplines et mentionne une régression dans le BMX (-4,11%). Le VTT est en hausse importante de 1.864 licences (12,85%). Le cyclisme traditionnel enregistre une belle progression de 1.936 licences (4,43%). Par ailleurs, 658 licences individuelles ont été délivrées (progression de 21,4%).

4. Equipe professionnelle mixte multidisciplinaire

Le Président rend compte de la conférence de presse organisée en langue anglaise par « Sportfive », la FFC et « In Yellow Consulting », au siège fédéral le 31 janvier 2014 et destinée aux médias anglophones. Il fait état de retombées très intéressantes hors de la presse spécialisée et précise que les journalistes invités travaillent pour des médias du secteur de la presse économique et financière.

Pour sa part, Olivier QUEGUINER apporte des précisions sur les conditions d'organisation de cette conférence de presse et souligne le besoin d'en réaliser également une prochaine avec des médias français du secteur économique et financier. Il mentionne que la présence de Vincent JACQUET à ses côtés et la mise en perspectives du projet dans l'enceinte du Centre national du cyclisme ont vraiment séduit leurs interlocuteurs.

5. Signature de trois contrats de partenariats

David LAPPARTIENT annonce aux membres qu'il a eu le plaisir de signer trois nouveaux contrats de partenariat (en plus de la convention de mécénat avec ASO) depuis l'arrivée de la FFC à Montigny-le-Bretonneux. Ces partenaires sont :

- « Ale », pour trois ans en remplacement de « Giordana » ;
- « La Maurienne » : contrat nouveau pour une durée de trois ans ;
- « BV Sport » : poursuite de partenariat.

Le Président exprime sa satisfaction de pouvoir accueillir les partenaires dans l'enceinte du Centre national du cyclisme pour les signatures officielles des conventions.

6. Etat du vélodrome Jacques ANQUETIL (« La Cipale ») à Vincennes

David LAPPARTIENT rappelle l'historique du dossier relatif à ce vélodrome inauguré en 1898 et qui a accueilli les Jeux Olympiques d'été en 1924. Il explique que différents travaux de rénovation ont été décidés par la Mairie de Paris. Les travaux engagés depuis plus d'un an n'ont pas permis de rendre praticable cet anneau en ciment de 500 mètres. Des dénivelés compris entre quelques millimètres et plusieurs centimètres, constatés après les travaux de réfection, rendent la piste dangereuse et inutilisable pour une pratique supérieure à 40 km/heure. De nouveaux travaux de ponçage sont en cours de réalisation. Le Président déclare qu'il a écrit au Maire de Paris pour qu'une solution pérenne soit trouvée. Il a également saisi, par courriers, les candidats aux prochaines élections municipales. Il regrette

de ne pas avoir reçu de réponse des deux principales candidates. Il mentionne qu'une association « Sauvons la Cipale » a adressé une pétition recueillant 2.234 signatures à la Mairie de Paris, pour exprimer son mécontentement et faire part de ses inquiétudes. Pour sa part, Patrice ROY fait état d'un déficit de communication entre les clubs cyclistes franciliens et la Mairie de Paris. Il déplore que l'entreprise qui a été choisie, sans concertation, par le donneur d'ordre ne soit pas spécialisée dans la réalisation des ouvrages sportifs. Il affirme que la ville de Paris distille les informations sur ce dossier au compte-goutte.

7. Rencontre entre le Président du CNOSF et le Président de la FFC

David LAPPARTIENT fait part de sa récente rencontre avec Denis MASSEGLIA, Président du Conseil national olympique et sportif français. Il explique qu'un déjeuner pris en commun a permis des échanges de qualité sur différents sujets : gouvernance du sport, relations avec le ministère de tutelle, situation globale du cyclisme, etc...

8. Conseil d'administration du CNOSF (Comité national olympique et sportif français)

Le Président rend compte des principaux points traités lors de la dernière réunion du Conseil d'administration du CNOSF. Il évoque particulièrement deux sujets majeurs : le projet du sport français, la réforme des statuts. Il mentionne également une réunion du Collège des fédérations olympiques, programmée durant la deuxième quinzaine du mois de mars 2014. Il fait aussi part de son point de vue relatif à l'élaboration des futurs statuts du CNOSF et du rôle majeur que doivent tenir les fédérations olympiques dans ce processus.

9. Frais de police et de gendarmerie lors des organisations

David LAPPARTIENT informe les membres de son déplacement au ministère de l'Intérieur, à la fin du mois de janvier 2014, en compagnie de représentants de la FFC, dont le Directeur juridique, et de la LNC, dont Marc MADIOT, au sujet de l'évolution des frais de police et de gendarmerie lors de l'organisation d'épreuves. Il explique que les Présidents de la FFC et de la LNC ont manifesté clairement leurs souhaits de continuer à bénéficier du concours des forces de l'ordre, dans des conditions acceptables. Ils ont également demandé la prorogation du décret en cours pour que sa date limite de validité soit reportée du 30 juin au 31 décembre 2014, de manière à obtenir une uniformité des coûts au cours de l'année 2014.

Il fait ensuite part de son optimisme quant à la possibilité d'obtenir une réponse positive au sujet de la prorogation des accords en cours jusqu'au 31 décembre 2014. Il fait également état de la volonté clairement affichée par les représentants du ministère : effectuer un rattrapage progressif du « tarif catalogue ». Il précise que les Présidents de la FFC et de la LNC n'assisteront pas aux prochaines réunions techniques, qui serviront à étudier les propositions respectives et à élaborer une convention. David LAPPARTIENT et Marc MADIOT n'interviendront qu'en fin de processus ou s'ils jugent nécessaire de faire peser la dimension politique de leurs fonctions.

Pour sa part, Marc MADIOT rend compte des actions de la LNC auprès de Bruno LEROUX, député de la première circonscription de la Seine-Saint-Denis et Président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Il explique que ce parlementaire, ardent défenseur du cyclisme, propose de mettre en avant le fait que les forces de l'ordre sont dans la promotion d'une bonne image de la prévention lorsqu'elles encadrent les courses cyclistes.

10. Réunion du comité directeur de l'UCI

David LAPPARTIENT fait part de la réunion tenue les 31 janvier et 1^{er} février 2014.

10.1. Commission indépendante de réforme du cyclisme

Le Président évoque la création et le rôle de la Commission indépendante de réforme du cyclisme. Il explique que les prérogatives de l'Union Cycliste Internationale, en matière d'enquêtes et de sanctions disciplinaires, seront transmises à cette commission pour une période déterminée allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2013. Il affirme que le protocole d'accord entre l'UCI et l'AMA (Agence mondiale antidopage) est enfin établi et que les principaux membres de cette commission disposent de compétences internationalement

reconnues. Il déclare que cette commission dispose d'un an pour établir et rendre un rapport et que ses pouvoirs exceptionnels seront donc étendus jusqu'au 31 décembre 2014. Puis, il communique les noms de ses membres : Dick MARTY (Président, Suisse et ancien procureur du canton du Tessin), Peter NICHOLSON (membre et ancien officier de l'armée de l'air australienne), Ulrich HAAS (membre, Allemand et professeur de droit à l'université de Zurich).

10.2. Attributions des futurs championnats du monde

David LAPPARTIENT annonce que l'UCI n'a pas reçu de candidatures pour l'organisation des championnats du monde de VTT 2016. Il déclare qu'il va mettre à profit un déplacement personnel dans les Alpes pour rencontrer le Maire des Allues ainsi que M. Christophe MUNIER, Directeur des événements de la station de « Méribel – les 3 vallées », le samedi 8 février 2014 afin d'étudier la possibilité d'une candidature de ce site.

Le Président évoque également l'éventualité d'accueillir les championnats du monde sur piste 2015 en France. Il précise que Michel LAUGIER, Maire de Montigny-le-Bretonneux, et lui-même vont rencontrer, au cours du mois de mars, M. Alain SCHMITZ, Président du Conseil Général des Yvelines, pour aborder ce point et l'ensemble des possibilités d'organisation de compétitions pour cette année et les suivantes.

10.3. Article 24.4 des statuts de l'UCI

David LAPPARTIENT explique que cet article 24.4 des statuts de l'UCI a été créé lors du Congrès de l'UCI tenu à Florence (Italie) en septembre 2013. En vertu de ses termes, la Fédération tahitienne de cyclisme pourra prendre part à un championnat continental sans comptabiliser de points qualificatifs pour les Jeux Olympiques. Ce sujet sera évoqué par les Présidents respectifs de la FFC et de Fédération tahitienne de cyclisme, à Vannes (Bretagne) dans le cadre du prochain Congrès fédéral. Il annonce que les Présidents respectifs de l'UCI et la Confédération océanienne de cyclisme sont favorables à ce que la Fédération tahitienne de cyclisme puisse participer aux championnats océaniques mais qu'il appartiendra aux organes décisionnels des entités respectives de statuer.

Le Président affirme qu'il est souhaitable d'envisager la même possibilité pour la Nouvelle-Calédonie, même si les lois organiques relatives à la Polynésie française sont différentes de celles concernant la Nouvelle-Calédonie.

10.4. Modification d'un article relatif à l'organisation des championnats continentaux

Le Président déclare qu'une décision du Comité directeur de l'UCI a modifié un article relatif à l'organisation des championnats continentaux et a fait disparaître la mention « sauf pour l'Europe ». De ce fait, à compter de 2015, seront organisés des championnats d'Europe élite de cyclo-cross et à compter de 2016, des championnats d'Europe élite sur route, avec sélections nationales dans les deux cas.

Marc MADIOT réagit à cette annonce : *« D'une manière générale, je souhaite davantage de collaboration avec les équipes. J'alerte le Vice-Président de l'UCI. Vous avez un rôle important à jouer en cette période de réforme. Quelle est la valeur ou la signification sportive d'un championnat d'Europe ? Par ailleurs, nous avons aussi un calendrier européen à préserver. »*

Ce à quoi, David LAPPARTIENT réplique : *« J'ai rencontré récemment des représentants de l'UNCP. Ils m'ont exprimé le souhait très fort de courir plus souvent sous les couleurs du maillot de l'équipe de France. L'organisation de championnats d'Europe était réclamée depuis une vingtaine d'années par l'Union européenne de cyclisme. Avant les élections pour la présidence de l'UCI, j'ai présenté ce souhait aux deux candidats. L'UEC a ensuite marqué sa préférence pour le candidat s'y déclarant favorable. J'ai ensuite demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du Comité directeur de l'UCI. Cette proposition a ensuite été adoptée et je m'en réjouis. »*

Marc MADIOT évoque également le cas des championnats du monde contre la montre par équipes de marques, qui n'ont aucun sens, selon lui. David LAPPARTIENT explique qu'il avait voté contre la création de ce championnat car il estimait qu'il ne pouvait être ouvert qu'à des sélections nationales.

10.5. Volonté de redonner son lustre au record du monde de l'heure

Le Président rappelle le caractère mythique que ce record a connu dans le passé car les plus grands champions de leurs générations respectives ont tenté de se l'approprier. Il dresse le constat que ce record détenu par le Tchèque Ondřej SOSENKA (49,700 km dans l'heure en juillet 2005 à Moscou) est quelque peu tombé en désuétude. Il mentionne aussi les records établis par le Britannique Chris BOARDMAN : 56,375 km en 1996 dans la position « superman », non reconnue ultérieurement par l'UCI, et 49,441 km en 2000 avec une bicyclette et une position correspondant aux normes toujours admises par l'UCI.

Afin de redonner son lustre au record du monde de l'heure, la commission piste de l'UCI a étudié des propositions pour déterminer quel record sera considéré comme celui à battre. David LAPPARTIENT estime que la logique et la sagesse devraient l'emporter et que le record à battre sera très certainement celui établi en 2000 par le Tchèque Ondřej SOSENKA.

10.6. « UCI - World Tour »

Le Président rend compte de la réunion avec les représentants des groupes sportifs à Chantilly (France) en décembre 2013. Il fait aussi part des activités du « Groupe d'Avignon », représentatif d'intérêts partisans. Il affirme que la seule organisation que l'UCI devrait reconnaître est l'AIGCP (Association internationale des groupes cyclistes professionnels). Il déplore le problème de représentativité du milieu professionnel. Il fait part de la volonté de l'UCI d'améliorer ses relations avec des représentants légitimes des grandes familles du cyclisme professionnel.

Après quoi, Marc MADIOT affirme : *« J'ai été sollicité au cours de l'année 2013 pour que l'équipe « FDJ » entre dans la « Société d'Avignon » car ils voulaient un Français dans le « board » fondateur pour veiller à l'intérêt des équipes vis-à-vis des grands organisateurs. Dans un premier temps, je me suis déclaré intéressé mais la « FDJ » n'a pas pu adhérer pour des raisons juridiques difficiles à surmonter. Les gens qui étaient à l'origine de la création de l'association d'Avignon étaient plutôt des gens recommandables. Leur volonté est de se placer en position de force et de résistance vis-à-vis des grands organisateurs. Il y avait aussi une grande volonté d'opposition à Pat Mc QU Aid. Du fait que Brian COOKSON a été élu, les Anglo-saxons ont calmé leurs ardeurs. Je ne suis pas sûr que la société ait été créée. (...) Je ne suis pas un acharné de l'obtention des droits télévisuels car une éventuelle obtention du partage ne serait qu'un facteur d'inflation des salaires des coureurs. Il serait beaucoup mieux qu'une éventuelle redistribution de ces droits puissent garantir la pérennité de certaines épreuves et le développement du cyclisme amateur. »*

David LAPPARTIENT fait ensuite part de la mise en place de cahiers des charges à respecter pour les organisateurs et les équipes, d'évaluations effectuées au cours des années 2015 et 2016, avec pour objectifs d'apporter des améliorations à partir de 2017. Il évoque aussi la tenue d'un séminaire de réflexion du Conseil du cyclisme professionnel, programmé les 26 et 27 mars 2014.

Marc MADIOT souhaite exprimer son point de vue sur le manque d'unité du secteur professionnel : *« Le point de désaccord est moral et remonte essentiellement au Tour de France 1998, qui a créé une faille importante entre les équipes françaises et les autres. Celle-ci subsiste encore aujourd'hui. Pour remédier à cette situation, la nouvelle gouvernance de l'UCI a un rôle vital et primordial. Elle doit délivrer un message fort de transformation et d'évolution. La nouvelle équipe en place ne doit pas rater ce changement de cap. »*

Après quoi, le Président lui explique que la volonté de l'UCI est d'aller dans ce sens et que la création de la commission indépendante de réforme du cyclisme doit répondre à cette attente.

11. Ressources humaines

David LAPPARTIENT donne la parole à Patrick LAHM. Celui-ci rappelle qu'un audit réalisé sur les bulletins de paies en 2013 a mis en exergue des dysfonctionnements générant des coûts pour la FFC. Il mentionne également les réunions organisées les 4 et 5 septembre 2013 pour informer le personnel de la remise en cause de certains modes de fonctionnement à partir du début de l'année 2014. Puis il informe les membres que les salariés du centre

technique de Montry sont désormais traités de la même manière que les autres salariés du siège administratif. Il annonce que l'externalisation de la paie a permis une gestion uniforme de la transmission des données variables de la part de tous les services. Il évoque aussi différents points pour lesquels des mesures qui auront des incidences financières favorables pour la FFC seront prises. Sont notamment abordés : les jours de carence pour arrêt maladie, la gestion des congés et « RTT », l'ajustement des horaires de travail depuis le déménagement à Saint-Quentin-en-Yvelines, les astreintes, les primes de transport, les tickets restaurant, le contrat de prévoyance des cadres.

Eric JACOTE demande qu'une attention particulière soit accordée, dans le cadre de l'attribution de la prime de transport, aux salariés qui utilisent une bicyclette pour se rendre à leur travail. David LAPPARTIENT se déclare tout à fait favorable à cette proposition.

IV. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL

1. Président de la Ligue Nationale du Cyclisme

1.1. Tour méditerranéen

Marc MADIOT explique qu'il souhaite que la FFC et la LNC adoptent une position commune sur ce sujet. Il rappelle que Lucien AIMAR, fondateur de cette épreuve, l'a vendue à M. André MARTRE en 2013. Il affirme que le bilan sportif de l'édition 2013 est plutôt positif mais il déplore qu'il n'en soit pas de même sur le plan financier et que la cote d'alerte n'est pas loin d'être atteinte. Il précise qu'à ce jour, la LNC n'a pas perçu le reliquat financier de l'édition 2013 et les droits d'organisation relatifs à l'édition 2014. Ensuite, il expose la position de la LNC : percevoir au moins les droits pour l'édition 2014 et les prix de l'édition 2013 pour autoriser l'épreuve en 2014.

David LAPPARTIENT explique qu'il partage le point de vue du Président de la LNC et propose également de ne pas autoriser l'organisation de l'édition 2014 si les sommes dues n'étaient pas réglées.

Michel BERGEAT attire l'attention des membres pour signaler que l'organisateur a déjà pris toutes les dispositions nécessaires sur les plans sportif, organisationnel et logistique. Il déclare avoir obtenu l'assurance que deux chèques avaient été adressés récemment et respectivement à la FFC et à la LNC.

Après avoir entendu ces différents arguments, David LAPPARTIENT affirme : « *Rien ne justifie que les frais de l'année 2013 n'aient pas été réglés. Il n'y a pas de raison et de fait qui justifieraient, cette fois, que la FFC réforme la décision que la LNC souhaite prendre.* »

Marc MADIOT explique de nouveau qu'il souhaite obtenir du Bureau exécutif, la certitude que ses membres partagent, sans réserve, la position déjà adoptée par la LNC. Il précise que si, dans les heures prochaines, la FFC et la LNC obtiennent le paiement des prix des coureurs au titre de l'année 2013, le paiement des droits d'organisation et d'assurances au titre de l'édition 2014, l'épreuve pourra avoir lieu. Si ces conditions ne sont pas remplies, FFC et LNC s'opposent conjointement à cette organisation.

A l'unanimité, le Bureau exécutif et son Président s'engagent à ne pas réformer la décision que la LNC pourrait prendre à l'encontre de l'édition 2014 du Tour méditerranéen.

1.2. Début et suite de la saison routière

Le Président annonce qu'il souhaite encore enregistrée de nombreuses victoires françaises en 2014.

2. Directeur technique national

2.1. Structuration des équipes de la Direction technique nationale

Vincent JACQUET présente les schémas et postes de la restructuration en cours. Il rend compte des récents entretiens pour les différents postes à pourvoir. Il annonce qu'il a décidé de retenir les personnes suivantes :

- Emmanuel BRUNET, pour les responsabilités de manager du haut niveau ;
- Bruno LECKI, en qualités de manager des formations ;

- Julien THOLLET pour occuper le poste d'entraîneur national en charge des juniors et du cyclo-cross ;

Il fait également part des évolutions administratives envisagées pour la comptabilité et le suivi des déplacements des équipes de France à travers le monde. Il précise que le poste libéré par Mathilde ROUDIER sera utilisé pour ces fonctions, qui demeurent encore à affiner. Il déclare que la phase de rodage et d'installation des équipes d'athlètes de haut niveau se poursuit au sein du Centre national de cyclisme. Il évoque aussi la préparation des prochains championnats du monde sur piste.

2.2. Parcours de l'excellence sportive

Vincent JACQUET annonce qu'il travaille à la finalisation du PES (« Parcours de l'excellence sportive ») et que ce document sera déposé le 25 février 2014, dans les services du ministère de tutelle, après la tenue du Congrès fédéral.

2.3. Convention pluriannuelle d'objectifs

Le Directeur technique national rend compte de ses travaux relatifs à la finalisation de cette convention. Il mentionne un rendez-vous avec le Directeur des sports du Ministère, programmé le mercredi 12 février 2014.

2.4. Résultats récents des équipes de France

2.4.1. Cyclo-cross

Vincent JACQUET souligne la très belle performance réalisée par Francis MOUREY, 2^e de la manche de Coupe du monde disputée le 26 janvier 2014 à Nommay. Il commente également les résultats des championnats du monde disputés à Hoogerheide, les 1^{er} et 2 février 2014 : Francis MOUREY (8^e en « élites hommes »), Lucie CHAINEL (6^e en « élites femmes »), David MENUT (7^e en « espoirs hommes »), Yan GRAS (8^e en « juniors hommes »).

2.4.2. Piste

Le Directeur technique national salue les résultats intéressants obtenus lors de l'épreuve de Coupe du monde disputée du 17 au 19 janvier 2014 à Guadalajara : Sandie CLAIR (3^e du keirin), Sandie CLAIR et Virginie CUEFF (4^e de la vitesse par équipes), Quentin LAFARGUE et Kevin SIREAU (respectivement 7^e et 8^e en vitesse individuelle), Laurie BERTHON (3^e de l'omnium), Thomas BOUDAT (3^e de l'omnium). Il se réjouit de voir Laurie BERTHON terminer première du classement général de la Coupe du monde de l'omnium. De même, Thomas BOUDAT termine à la troisième place du classement général de la Coupe du monde de « l'omnium hommes ».

Il fait ensuite part de ses observations relatives à la préparation des prochains championnats du monde. De son côté, le Président fait état de son souhait de voir la France gagner au moins un titre mondial dans une discipline olympique, à Cali (Colombie).

3. Médecin fédéral national

3.1. Surveillance médicale réglementaire

Armand MEGRET communique des données chiffrées relatives à la surveillance médicale réglementaire pour 2013. Il effectue une comparaison entre les contre-indications à la pratique notifiées en 2012 et 2013 et mentionne une nette baisse pour les professionnels et recrudescence chez les amateurs. Il exprime sa satisfaction au sujet des règles mises en place et suivies dans l'organisation du cyclisme professionnel. Il déclare ensuite que les médecins des structures amateur n'exercent pas, pour la plupart, un rôle effectif.

3.2. Commission médicale fédérale

Le médecin fédéral rend compte de la réunion de la commission médicale, tenue le 30 janvier 2014, au siège administratif de la FFC.

3.3. Comité sport santé

Armand MEGRET fait part des difficultés de mise en place. Il rappelle que plusieurs acteurs participent à l'élaboration de ce projet.

3.4. Défense de l'image du cyclisme

Le médecin fédéral explique qu'il est fréquemment sollicité par des étudiants et des journalistes sur le sujet du dopage dans le cyclisme. David LAPPARTIENT et Marc MADIOT affirment qu'il en est de même pour eux. Les propos échangés démontrent que malgré tous

les efforts accomplis depuis 1998 par les instances du cyclisme, pour rendre plus efficace la lutte contre le dopage, ceux-ci n'ont que très peu contribué à l'amélioration de l'image du cyclisme dans l'opinion publique.

Le Directeur général affirme : « *Il faut travailler à l'amélioration de l'image de la FFC et du cyclisme.* » Pour sa part, le Président met l'accent sur la nécessité de mettre en place une vraie stratégie internationale, nationale et régionale, sur une ligne commune et cohérente.

V. DEFINITION DES CRITERES POUR L'OPERATION DE MECENAT ASO- FFC EN 2014

David LAPPARTIENT exprime sa satisfaction d'avoir signé une nouvelle convention de mécénat pour une durée de trois ans (2014 à 2016). Il rappelle qu'ASO et la FFC sont convenus d'orienter les actions de développement en faveur des structures de base. Il mentionne les priorités communément définies :

- le soutien au développement du cyclisme féminin,
- l'achat de matériels spécifiques,
- l'organisation de stages et compétitions,
- la mise en place d'opérations de promotion du cyclisme.

Il annonce que la part globale dédiée aux comités régionaux, départementaux et aux clubs sera plus importante que précédemment. Il rappelle que la présence des dirigeants d'ASO, lors de la dernière séance du Conseil fédéral, pour la signature officielle de la nouvelle convention, était importante.

Marc MADIOT souhaite que soit réalisée une accentuation de la communication, relative à cette convention de mécénat, en direction des structures de divisions nationales. Il rappelle les actions de la LNC en matière d'aides aux comités régionaux, les actions spécifiques des groupes professionnels en faveur de structures amateurs (bourses, aides spécifiques aux centres de formation). David LAPPARTIENT affirme qu'il partage cette analyse. Il fait également part de la volonté de l'UCI de reconnaître les efforts accomplis par ceux qui ont participé à la formation des jeunes professionnels.

Henri LAFARGUE propose de réduire la part précédemment attribuée au challenge national espoirs (du fait qu'une seule manche sera organisée en 2014). Il propose également d'allouer une somme à l'organisation de la journée de l'Américaine et à la Coupe de France « cadets » sur piste.

Il propose de répartir la somme globale au titre de l'année 2014, de la manière suivante :

- 25.000 € pour le financement partiel du poste « équipements sportifs »,
- 10.000 € pour le financement des déplacements à la finale « Inter régions cadets »,
- 10.000 € pour le financement des déplacements « Inter régions cadets » (participation à toutes les épreuves),
- 30.000 € pour le financement des déplacements aux challenge national espoirs, challenge national juniors, Journée de l'Américaine à Saint-Quentin-en-Yvelines, Coupe de France cadets (participation à toutes les épreuves),
- 112.500 € pour la dotation globale aux clubs,
- 56.250 € pour la dotation globale aux comités départementaux,
- 56.250 € pour la dotation globale aux comités régionaux.

Il précise que pour les épreuves de la Coupe de France cadets, l'aide financière ne sera accordée que pour une participation à toutes les épreuves et uniquement pour les équipes de clubs, comités départementaux et comités régionaux.

Il présente ensuite les actions éligibles au titre de l'année 2014.

Pour les clubs :

- Aides aux écoles de vélos par l'achat de vélos de petite taille, de matériel de protection et de sécurité ;
- Aides aux clubs dont l'école de vélo obtiendra le label « excellence » ;

- Aides au développement du cyclisme féminin pour les clubs qui créeront une épreuve « dames » et pour ceux mettant en œuvre une activité spécifique « dames », quantifiables par la croissance du nombre de licenciées « compétition ».

Pour les comités départementaux :

- Déplacements de sélections départementales « jeunes » hors épreuves officielles ;
- Organisations de stages techniques ;
- Création d'équipes dames départementales.

Pour les comités régionaux :

- Achat de matériel dédié à la pratique de la piste si le comité régional participe aux épreuves officielles ;
- Aide à l'organisation des stages pour les équipes régionales dames avec présence aux épreuves de référence.

Henri LAFARGUE précise que, dans tous les cas, le montant de l'aide ne pourra être supérieur à 50% du coût total de l'action et sera plafonné à hauteur la somme notifiée. Une facture officielle, normalisée et acquittée devra justifier chaque dépense engagée.

Il précise également que seront exclus du budget des actions présentées et étudiées : les achats de vêtements cyclistes, les remboursements de licences, les achats de véhicules, les aides à l'organisation et à la participation d'épreuves officielles, les prix des coureurs, les frais de déplacements sur les challenges et différentes épreuves déjà pris en compte dans les actions directement intégrées dans le cadre de cette convention de mécénat.

Ces propositions et critères sont adoptés à l'unanimité.

VI. CONVENTION D'ABONNEMENT 2014 ENTRE LA FFC ET MAITRE MAURIAC

Le Président expose les termes de la convention d'honoraires, au titre de l'année 2014, qu'il propose de formaliser entre la FFC et Maître Paul MAURIAC. Il précise que les conditions de celles-ci sont identiques au document signé au titre de l'année 2013. Il sollicite un mandat pour signer cette convention. A l'unanimité, le Bureau exécutif accorde mandat à son Président pour signer cette convention d'honoraires.

VII. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. Commission du VTT

Eric JACOTE présente les propositions de la commission.

1.1. Organisation d'un séminaire

Le Président de la commission explique qu'il souhaite rassembler les teams managers et leurs responsables techniques, ainsi que les Présidents des commissions régionales afin de débattre, sous formes d'ateliers thématiques, des orientations à prendre pour l'avenir du VTT en France (épreuves officielles, réglementation des teams, futures projets). Ce séminaire devrait réunir un maximum de 150 personnes et serait organisé sur une journée et demie, à la suite de celui programmé par la Direction technique nationale en novembre 2014 à Bourges. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1.2. Mise en œuvre du classement par points VTT cross-country en 2014

Eric JACOTE présente les objectifs visés :

- Permettre aux pilotes de se situer dans la hiérarchie instaurée,
- Donner aux pilotes une motivation supplémentaire pour progresser,
- Valoriser les épreuves officielles de la FFC et celles inscrites au calendrier national,
- Développer un outil permettant de simplifier la classification des coureurs et l'attribution des licences pour la saison suivante.

Il précise que des grilles de points différentes seraient élaborées, en fonction des épreuves, selon l'ordre prioritaire décroissant suivant :

- Championnats de France de cross-country olympique,

- Coupes de France de cross-country olympique et championnats de France de cross-country marathon
- Epreuves de cross-country olympique du calendrier national,
- Epreuves de cross-country marathon du calendrier national,
- Championnats régionaux de cross-country olympique.

Enfin, il déclare que les catégories suivantes seraient concernées : cadets et cadettes, juniors hommes et dames, seniors (incluant les espoirs hommes), seniors dames (incluant les espoirs dames).

David LAPPARTIENT attire l'attention des membres en posant les questions suivantes : « *Qui va gérer l'administration des classements et quels seront les coûts générés pour la mise en œuvre ?* »

Henri LAFARGUE annonce qu'avec la mise en œuvre de la prochaine version de « Cicle web », il ne devrait plus y avoir aucune saisie des résultats d'épreuves par les services fédéraux du siège administratif national.

Eric JACOTE affirme qu'il sera également possible de récupérer les fichiers informatiques auprès des prestataires de services de la FFC, rétribués pour intervenir sur certaines épreuves.

Vivien LUBCZANSKI évoque la charge de travail supplémentaire qui incombera au coordinateur VTT et il précise : « *Si celle-ci n'est pas décuplée, cela ne devrait pas créer de problème d'organisation.* »

Eric JACOTE affirme que la charge de travail supplémentaire pour Benjamin CADET devrait être égale à zéro puisque ce travail de comptabilisation incomberait bénévolement au responsable informatique de la commission nationale du VTT. Il déclare que ces tâches ne généreront pas de coûts non maîtrisés.

David LAPPARTIENT affirme : « *Quelles que soient les disciplines, il ne devrait plus y avoir de saisie de résultats à effectuer par les services du siège administratif fédéral. Celles-ci devraient être réalisées localement par l'arbitre désigné pour officier sur l'épreuve concernée. Les services du siège fédéral ne devraient exercer que des fonctions de contrôle et validation.* »

Vivien LUBCZANSKI intervient de nouveau pour attirer l'attention des membres sur les points suivants : standard des fichiers à traiter, pérennité du système, coûts éventuellement générés, les charges de travail éventuellement générées pour le coordinateur VTT, les aspects légaux à maîtriser.

Après quoi, le Bureau exécutif se prononce unanimement en faveur des orientations proposées par la commission. Il demande également qu'une réunion soit organisée rapidement, dans le but d'affiner et préciser certains points, notamment ceux relatifs aux coûts générés et procédures à mettre en œuvre.

1.3. Prise en compte de l'indice de performance pour la classification des pilotes

Eric JACOTE explique que la commission souhaite utiliser l'indice de performance, qui permet déjà de classer les pilotes par niveaux sur les épreuves de VTT descente, comme critère pour l'attribution des licences pour la saison suivante. David LAPPARTIENT ajoute que le système de calcul de l'indice de performance restitue fidèlement le niveau des concurrents et se déclare favorable à cette proposition. Celle-ci est adoptée à l'unanimité pour une application en 2014.

1.4. Labellisation des teams

Eric JACOTE présente les propositions de la commission.

1.4.1. Teams de division nationale 1

La commission propose d'attribuer le label « team de division nationale 1 » aux structures suivantes : « US Cagnes VTT » (Côte d'Azur), « Calisson VTT » (Languedoc Roussillon), « Haute-Garonne VTT » (Midi-Pyrénées), « Véloroc Lapière », « Aix VTT » (Provence). A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « team de division nationale 1 » à ces structures, pour l'année 2014.

1.4.2. Teams de division nationale 2

La commission propose d'attribuer le label « team de division nationale 2 » aux structures suivantes : « Lourdes VTT 65 » (Midi-Pyrénées), « Côtes d'Armor » (Bretagne), « Trial club

de Cerny » (Ile de France), « Vélo club Ornans », « US Giromagny » (Franche-Comté), « Vendée VTT » (Pays de la Loire), « Roc VTT Oz en Oisans » (Rhône Alpes), « Culture Vélo Nancy Lorraine ». A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « team de division nationale 2 » à ces structures, pour l'année 2014.

1.4.3. Teams de division nationale 3

La commission propose d'attribuer le label « team de division nationale 2 » aux structures suivantes : « Haute-Marne VTT » (Champagne-Ardenne), « C2S VTT », « Pommiers VTT Matériel vélo.com », « Vélo-club du pays vallonnais », « Vélo club Ambérieu » (Rhône Alpes), « La bicyclette cévenole », « Mountain Bike Les Angles », « EC Anduze » (Languedoc Roussillon), « Le Mans Sarthe Vélo », « Laval Cycliste 53 VTT » (Pays de la Loire), « ORC Maule Epone », « US Domont Cyclisme » (Ile de France), « Meuse 55 », « VTT Fun Club », « Team Vosges VTT » (Lorraine), « Peymeinade VTT » (Côte d'Azur), « Team XC 63 » (Auvergne), « VTT Saint Lô Pont Hebert » (Normandie), « Dream Team Bike », « Evasion biclou manosquin », « MJC Plan de Cuques VTT » (Provence), « VCCO 17 » (Poitou Charentes). A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « team de division nationale 3 » à ces structures, pour l'année 2014.

1.4.4. Teams de marque « descente »

La commission propose d'attribuer le label « team de marque « descente » aux structures suivantes : « Hutchinson UR » (Midi Pyrénées), « Lapierre Gravity Republic » (Provence), « Passion vélo.fr » (Auvergne), « Cycleworks GT Bicycles » (Bretagne), « Voulvoul Racing », « X1 Racing » (Languedoc Roussillon), « Evil Vengeance Tour », « Les Get Bikepark » (Rhône Alpes), « Lac Blanc Scott » (Lorraine). A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « team de marque « descente » à ces structures, pour l'année 2014.

1.4.5. Teams de marque « cross-country - trial »

La commission propose d'attribuer le label « team de marque « descente » aux structures suivantes : « BH SR Suntour KMC » (Ile de France), « Pro Fermetures-Willier-Duke » (Bretagne), « Focus Rotor Coaching System » (Lorraine), « Look – Baumes de Venise » (Provence), « Scott La Clusaz » (Rhône Alpes), « Offroad – Rocky Mountain » (Bourgogne), « Btwin MTB Tacing Team » (Normandie), « Newaynice AMSL VTT Levens » (Côte d'Azur), « Hase » (Alsace). A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « team de marque « cross-country - trial » à ces structures, pour l'année 2014.

2. Commission du cyclo-cross

Vivien LUBCZANSKI présente les propositions de la commission.

2.1. Championnats de France dames juniors et élites 2015

Le Directeur des activités sportives explique que la commission souhaite faire disputer séparément l'attribution de ces deux titres et trouver une solution pour intégrer deux épreuves distinctes dans le programme des championnats de France 2015. David LAPPARTIENT se déclare favorable à cette proposition, qui aurait l'avantage de mettre en valeur les juniors dames. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2. Calendriers régionaux et fédéral

Vivien LUBCZANSKI expose les propositions de la commission. David LAPPARTIENT déclare que la rédaction n'est pas satisfaisante. De ce fait, le Bureau exécutif demande à la commission de reformuler, avec précision, quel(s) problème(s) elle souhaite résoudre.

2.3. Conditions de participation aux épreuves des calendriers régionaux et fédéral

La commission souhaite permettre aux membres des teams VTT UCI et teams de marques VTT de participer aux épreuves des calendriers régionaux et fédéral, sous les appellations de ceux-ci et en portant leurs couleurs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2.4. Coupe de France « La France Cycliste » 2015

Le Bureau exécutif demande au Directeur des activités sportives de reprendre langue avec les organisateurs de Bagnole de l'Orne, Albi et Quelneuc.

3. Commission du BMX

3.1. Labellisations des structures de divisions nationales

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission.

3.1.1. Structures de division nationale 1

La commission propose d'attribuer le label « division nationale 1 » aux structures suivantes : « BMX Compiègne Cycles Février » (Picardie), « BMX Club Les Pennes Mirabeau » (Provence), « Freegun Drôme BMX Proteam », « DN Cycles Evasion Mours Romans » (Rhône-Alpes), « Stade Bordelais BMX » (Aquitaine), « Evreux BMX » (Normandie). A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « division nationale 1 » à ces structures, pour l'année 2014.

3.1.2. Structures de division nationale 2

La commission propose d'attribuer le label « division nationale 2 » aux structures suivantes : « Union BMX Vaucluse » (Provence), « Entente BMX Ile de France », « Haro Bikes Paris » (Ile de France), « Touraine BMX » (Centre). A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « division nationale 2 » à ces structures, pour l'année 2014.

3.2. Candidatures à l'European League

La commission propose que la FFC soit candidate à l'organisation d'une manche de l'European League pour l'année 2015. L'organisation serait assurée par un club, après signature du cahier des charges soumis par la FFC. A l'unanimité, le Bureau exécutif donne son accord pour que la FFC soit candidate à l'organisation d'une manche de l'European League pour l'année 2015.

3.3. Récompenses sur les Coupe de France 2014

La commission propose que sur ces épreuves, les trois premiers pilotes soient récompensés au lieu des huit premiers actuellement. Ce principe serait applicable sur chacune des manches (deux par week-end). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.4. Plan national de développement du BMX

Sylvain DUPLOYER rappelle que cette opération a été mise en place en 2009 avec le soutien financier dans la Fondation d'entreprise de « La Française des Jeux ». Au titre de l'année 2014, la commission a reçu 18 dossiers de candidature et a opéré une sélection. Il présente ensuite les propositions des sites sélectionnés. La commission propose d'attribuer une subvention de 13.000 € pour la réalisation des installations (pistes de niveau 2) conformes aux dossiers présentés par les sites de Avensan (Aquitaine), Contrisson (Lorraine), Gréoux-les-Bains (Provence), Molières-Cavaillac (Languedoc-Roussillon), Plouezec, Plougastel-Doualas (Bretagne).

La commission propose d'attribuer une subvention de 6.500 € pour la réalisation des installations (pistes de niveau 3) conformes aux dossiers présentés par les sites d'Amplepuis (Rhône-Alpes) et Mende (Languedoc-Roussillon).

La commission propose également de retenir comme suppléants prioritaires au titre de l'année 2015, les sites de Saint-Joseph (Martinique) et Tairapu (Polynésie française). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

3.5. Stadium de BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines

En préambule, Sylvain DUPLOYER mentionne que cette piste a été certifiée par l'Union Cycliste Internationale et que ce certificat atteste exclusivement du respect des exigences techniques de l'UCI. Ensuite, il déclare qu'à sa connaissance, aucune piste de haut niveau ne s'est d'emblée avérée parfaite, sans subir ultérieurement des modifications. Il affirme que le stadium de BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines n'échappe donc pas à cette règle. Il énonce les points qui posent problème :

- Des coulées d'eaux de pluie lors de forts vents latéraux ;
- La vitesse du vent peut perturber les sauts des pilotes ;
- Des erreurs ou non correspondance à ce qui était prévu en ce qui concerne l'écoulement des eaux ;
- Les parties goudronnées situées autour de la piste recueillent l'eau de pluie et celle-ci stagne dans la ligne d'arrivée ;
- Dégradation de l'enrobé dans les virages ;
- Le revêtement est mou sauf dans tous les endroits où il pleut et où il est devenu dur comme du ciment.

Sylvain DUPLOYER affirme que tant que la piste ne sera pas arrosée, elle ne durcira pas. Il signale également que l'obstacle n°1 et le dernier obstacle avant le virage de la deuxième ligne droite sont excessivement durs et qu'il est nécessaire de les refaçonner.

David LAPPARTIENT déclare que chaque piste présente des caractéristiques propres. Il prend acte des difficultés à résoudre assez rapidement. Il annonce également qu'Olivier QUEGUINER doit rencontrer le jour même, M. Robert CADALBERT, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il propose qu'une réunion ad-hoc se tienne au cours de la semaine 7 pour trouver des solutions à ces problèmes. Il propose également que le Directeur général coordonne les différents éléments pour engager la discussion avec les élus de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et les dirigeants de « Vélopolis ».

Après quoi, le Bureau exécutif exprime son accord unanime sur ces orientations.

4. Commission route

Michel BERGEAT présente les propositions de la commission.

4.1. Règles globales pour la saison 2015

La commission présente une proposition relative aux épreuves organisées avant l'ouverture officielle, ainsi formulée : « Les courses des calendriers régionaux se déroulant avant l'ouverture officielle de la saison routière, dans les départements côtiers des comités régionaux côtiers (Côte d'Azur, Provence, Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Pays de la Loire) ne doivent pas être ouvertes aux licenciés des effectifs de 1^{ère} catégorie des structures de divisions nationales (DN1 et DN2), à l'exception des structures de division nationale 3 du comité régional organisateur. »

Après étude, le Bureau exécutif décide à l'unanimité de demander à la commission route de présenter des règles globales relatives aux épreuves « élites » des calendriers régionaux pour la saison 2015.

4.2. Challenge national juniors 2014

Michel BERGEAT présente la proposition de la commission, ainsi formulée : « Suite à la décision du Conseil fédéral, prise lors de sa séance de 24 et 25 janvier 2014 et relative à la participation des sélections départementales, la commission route, dans un principe d'équité entre les comités régionaux, considère qu'il n'est pas envisageable de prévoir des points aux sélections départementales. La situation restera identique à celle de 2013. »

Ludovic SYLVESTRE considère que si des concurrents sont admis à prendre le départ, il est inadmissible de pouvoir leur expliquer qu'en cas de victoire de l'un d'eux, celui-ci ne comptabiliserait pas les points prévus pour l'établissement du classement du challenge.

David LAPPARTIENT affirme que les deux points de vue sont défendables. Il évoque également la possibilité d'attribuer des points à titre individuel ou au titre de l'équipe. Puis, il synthétise la proposition de la commission : les sélections départementales sont admises sans attribution de point à leurs représentants. Il invite les membres à se prononcer, par un vote à mains levées sur cette proposition. Celle-ci recueille 2 voix pour et 1 abstention. Cette proposition est donc rejetée.

Le Président demande ensuite si les membres sont favorables à l'attribution de points pour les membres des sélections départementales, sans que ces points soient comptabilisés pour l'établissement du classement par équipes. Il est également proposé un barème de points unique pour tous les concurrents. Cette proposition est adoptée à la majorité.

4.3. Challenge national espoirs 2014

Consécutivement à l'annulation de l'épreuve « Loire Atlantique espoirs », initialement retenue comme première manche du challenge national espoirs, la commission propose le maintien de ce challenge avec le support de la seule manche programmée à Mareuil et Verteillac. Elle propose également que cette épreuve soit qualificative pour le championnat de France de l'avenir. A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'entériner cette proposition. Il demande également que le Directeur des activités sportives informe les Présidents de comités régionaux, dans les meilleurs délais, de l'annulation de « Loire Atlantique espoirs ».

4.3. Championnat de France du contre la montre individuel amateur 2014

Michel BERGEAT présente les propositions de la commission, ainsi formulées : « Suite à la création du titre de champion de France du contre la montre individuel amateur dans le cadre des championnats de France de cyclisme sur route, la commission propose la répartition suivante :

- 1 coureur par structure de division nationale 1,
- 1 coureur par sélection régionale (y compris des coureurs appartenant à une structure de division nationale 1). »

Il précise que la Direction technique nationale aurait la possibilité d'inscrire 5 coureurs supplémentaires.

David LAPPARTIENT rappelle que le Bureau exécutif a obtenu un mandat accordé par le Conseil fédéral pour statuer sur ce point. Il précise ensuite qu'il est favorable aux propositions présentées par la commission, avec une seule restriction : l'accord ne vaut que pour l'année 2014 et éventuellement les années suivantes, qu'à la condition que l'organisation de cette épreuve ne génère pas des coûts supplémentaires excessifs.

La proposition ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

VIII. EPREUVES OFFICIELLES

1. Championnats de France de l'Avenir sur piste 2015

A l'unanimité, le Bureau exécutif attribue l'organisation des championnats de France de l'Avenir sur piste 2015 au Vélo Sport Hyérois (Côte d'Azur).

2. Championnats de France de cyclo-cross masters 2015

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du comité d'organisation de « Le Mans Sarthe Vélo » (Pays de la Loire) pour l'organisation des championnats de France de cyclo-cross masters 2015.

3. Coupe de France de cyclo-cross 2014

Vivien LUBCZANSKI explique que l'organisateur de la 4^e et dernière manche de la Coupe de Suisse de cyclo-cross a demandé à la FFC, via l'UCI, de déplacer la 3^e et dernière manche de la Coupe de France de cyclo-cross programmée le 14 décembre 2014 à Lanarvilly (Bretagne). Il précise qu'il serait difficile de donner une suite favorable à cette demande, étant donné qu'une manche de Coupe du monde est programmée le week-end suivant. De ce fait, le Bureau exécutif regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande.

3. Championnats de France de l'Avenir sur piste 2014

Le Président fait état d'une concurrence de dates par rapport à la programmation initiale. Il rappelle que les championnats de France sur piste de l'Avenir 2014 sont prévus pour une organisation du 22 au 27 juillet. Il explique que l'Union Européenne de Cyclisme a décidé de déplacer l'organisation des championnats d'Europe juniors et espoirs aux mêmes dates, du fait d'un changement de dates d'organisation des championnats du monde juniors. Il explique qu'il faut également tenir compte des dates d'organisation des championnats régionaux, nationaux, continentaux et mondiaux sur routes. De ce fait, il propose de nouvelles dates d'organisation pour les championnats de France sur piste de l'Avenir 2014 : du mardi 15 au vendredi 18 juillet à Hyères (Côte d'Azur).

A l'unanimité, le Bureau exécutif adopte cette proposition et donne mandat à son Président pour effectuer un éventuel ajustement de date.

4. Championnats de France des comités régionaux de cyclo-cross 2014

David LAPPARTIENT mentionne la victoire, pour la troisième année consécutive, du comité régional de Franche-Comté, devant l'Île de France et Rhône-Alpes. Il annonce que la remise générale des prix, au titre de l'année 2013, aura lieu à Vannes (Bretagne), dans le cadre du Congrès fédéral 2014.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. Questions écrites émises par Henri LAFARGUE

Le Président invite Henri LAFARGUE à présenter ses questions.

1.1. Port des maillots de champions régionaux

Celui-ci expose que lors des récents championnats de France de cyclo-cross, les arbitres ont interdit, conformément à la réglementation en vigueur, le port des maillots de champions régionaux. Il affirme qu'il serait souhaitable de valoriser les titres de champions régionaux en autorisant le port de ces maillots lors des championnats nationaux. Il rappelle que la situation est identique pour la route. Il insiste sur la nécessité d'établir une réglementation claire, précise et qui valorise les titres de champions régionaux.

Après débat, le Secrétaire général présente la proposition suivante : « Le maillot de champion régional pourra être porté dans les épreuves de la spécialité pour laquelle il a été remporté, tant aux niveaux régional, national et international (uniquement dans les épreuves disputées sur le territoire national), critériums et épreuves de promotion, à l'exception des championnats nationaux où les compétiteurs doivent porter les maillots de leurs sélections régionales. » Cette proposition est adoptée à l'unanimité pour une application immédiate.

1.2. Cotisations départementales

Henri LAFARGUE souhaite savoir si un comité régional peut refuser l'affiliation d'un club qui ne s'acquitte pas de sa cotisation de membre du comité départemental. David LAPPARTIENT annonce qu'il réunira les Présidents de comités départementaux au cours du premier semestre 2014 et que ce point sera évoqué en leur présence. Il demande au Directeur juridique d'étudier cette question et de préparer une proposition qui intègre les dispositions statutaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1.3. Calendriers régionaux et fédéraux

Henri LAFARGUE souhaite savoir si un comité régional peut refuser l'inscription d'une épreuve à son calendrier si un comité départemental demande l'interdiction de cette inscription du fait que le club organisateur n'a pas payé son adhésion au comité départemental. Le Président explique que si un club organisateur a bien réglé le montant de ses droits fédéraux d'affiliation, les comités départementaux et régionaux ne disposent d'aucune latitude pour s'opposer à l'inscription d'une épreuve à leurs calendriers respectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 25'.

Prochaine réunion le mercredi 5 mars 2014, à 9 h 00' au siège fédéral.

Le Président

Le Secrétaire Général

David LAPPARTIENT

Patrice ROY

Plan d'actions

Points de l'ordre du jour	Personnes concernées	Actions et échéances
III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES		
10.2. Attributions des futurs championnats du monde	Président	Rencontrer le Directeur de l'office de tourisme de la station de « Méribel – les 3 vallées » afin d'étudier la possibilité d'une candidature de ce site pour les championnats du monde de VTT 2016. Rencontrer M. Alain SCHMITZ, Président du Conseil Général des Yvelines, pour évoquer l'éventualité d'une candidature à l'organisation des championnats du monde sur piste 2015 et l'ensemble des possibilités d'organisation de compétitions pour cette année et les suivantes.
10.3. Article 24.4 des statuts de l'UCI	Président	Evoquer ce sujet avec le Président de la Fédération tahitienne de cyclisme dans le cadre du Congrès fédéral 2014 organisé à Vannes.
VII. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS		
1. Commission du VTT		
1.2. Mise en œuvre du classement par points VTT cross-country en 2014	Eric JACOTE + Vivien LUBCZANSKI	Organiser rapidement, dans le but d'affiner et préciser certains points, notamment ceux relatifs aux coûts générés et procédures à mettre en œuvre.
2. Commission du cyclo-cross		
2.2. Calendriers régionaux et fédéral	Vivien LUBCZANSKI	Reformuler, avec précision, quel(s) problème(s) la commission souhaite résoudre.
2.5. Coupe de France « La France Cycliste » 2015	Vivien LUBCZANSKI	Reprendre contact avec les organisateurs de Bagnole de l'Orne, Albi et Quelneuc.
3. Commission du BMX		
3.5. Stadium de BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines	Olivier QUEGUINER	Coordonner les différents éléments pour engager la discussion avec les élus de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et les dirigeants de « Vélopolis ».
4. Commission route		
4.1. Règles globales pour la saison 2015	Michel BERGEAT	Présenter des règles globales relatives aux épreuves « élites » des calendriers régionaux pour la saison 2015.
4.3. Challenge national espoirs 2014	Vivien LUBCZANSKI	Informers les Présidents de comités régionaux de l'annulation de « Loire Atlantique espoirs ».
IX. QUESTIONS DIVERSES		
1.2. Cotisations départementales	Christophe LAVERGNE	Préparer une proposition qui intègre les dispositions statutaires.